

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023 à 18h00

**PRESENTS** : Jean-François RIBIERE, Claudine GOUSSET, Gilles UTTEWILLER, Jean-Marie ROPP, Mahsa SCHWARTZWALDER, Karine LEMAZO, Adeline ARNOULD, Patrick STRAUSS, Céline VAN DER HEYDEN

Gilles GOZKA à 18h40

**POUVOIRS** : Antoine DALONS à Jean-François RIBIERE, Sylviane BARROCAS à Claudine GOUSSET, Régis BAZELIN pour Jean Marie ROPP

**ABSENTES** : Nathalie DONZE, Béatrice MONNIER

**SECRETAIRE** : Patrick STRAUSS

### AUGMENTATION DE LA PART FIXE POUR LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

Pour toute demande de subvention le prix de l'eau doit être au minimum de 1,35 € HT le m<sup>3</sup>.

Il serait nécessaire d'agir sur le prix de l'eau afin de continuer à bénéficier des subventions.

Avant de modifier le prix de l'eau aux différentes tranches nous proposons une première étape : augmenter la redevance fixe du branchement.

Le nouveau tarif de la redevance fixe sera à 43 € par an au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

➤ **Adopté à l'unanimité 12 voix**

### ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC M. ROUSSEL

Monsieur ROUSSEL souhaite acquérir la section ZI 151 d'une surface de 66 m<sup>3</sup>

Il y a lieu de déclasser cette parcelle pour l'intégrer dans le domaine privé pour la céder par la suite.

Le conseil municipal décide du prix de vente qui est de : 2.26 € / m<sup>2</sup> soit 149.16 €

Il autorise le maire à déclasser cette parcelle et à l'intégrer dans le domaine privé communal.

➤ **Adopté à l'unanimité 12 voix**

### CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC

La demande consiste à renouveler l'engagement au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs.

Le conseil décide de renouveler son engagement pour l'ensemble des forêts de la commune au programme de reconnaissance des forêts certifiées pendant 5 ans à compter du 01/01/2024.

Celui-ci sera ensuite reconduit tacitement sauf dénonciation 3 mois avant l'expiration.

Le tarif sera de 678.55 €

➤ **Adopté à l'unanimité 13 voix**

### DEMANDE DE SUBVENTIONS PLATEAU SURELEVE A CORCELLES

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurité dans le hameau de Corcelles.

Le montant prévisionnel global est estimé à 18 222,79 €

Les demandes de subventions sont les suivantes :

- Au titre de l'amende de police jusqu'à 4 500 €
- La pose de bordure à hauteur de 10 € le mètre linéaire.
- La subvention DETR jusqu'à 40 % soit éventuellement 7 289,12 €

Le conseil autorise la demande de subvention sur ces bases.

➤ **Adopté à l'unanimité 13 voix**

## CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN NECESSAIRE A L'EXPLOITATION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE.

Le président du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique demande l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la bonne exploitation du nœud de raccordement numérique d'environ 20 m<sup>3</sup>, Grande rue parcelle ZI 101 sise salle polyvalente.

Il est envisagé de céder la surface de 15,44 m<sup>2</sup> pour 1 (un) euro symbolique.

Le syndicat mixte assurera l'ingénierie et la gestion administrative du découpage de cette parcelle, et prendra à sa charge les frais de bornage et d'acte. Le maire est autorisé à signer tous documents financiers et administratifs concernant cette cession.

➤ **Adopté à l'unanimité 13 voix**

## CONVENTION LOTISSEMENT

Le sujet est remis à un autre conseil.

## FOND DE CONCOURS AVEC LA CCPH

La commune ne pourra pas obtenir cette subvention pour le projet d'ESSOUAVRE (d'autres organismes s'occuperont de la mise en œuvre des travaux et non plus la commune) et de ce fait il y a lieu d'annuler la délibération du 10 mai 2023 et de demander le fond uniquement pour la vidéo surveillance.

Le plan de financement est le suivant :

### DEPENSES

Cout travaux 28 468 ,21 €

### RECETTES

DETR 11 387,40 €

FIDP 8 540,00 €

FDC CCPH 2 846,82 €

Autofinancement 5 693,64 €

Le conseil autorise la demande de subvention du fonds de concours à hauteur de 2 846,82 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERS

- Où en est le dossier de l'épicerie ? Il s'agit d'une liquidation judiciaire.
- Y a-t-il un panneau limitant le tonnage des véhicules sur la route entre SAULNOT et CORCELLES ? Nous allons nous renseigner.
- La commune adhère à la fondation de 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats sauvages.
- La facturation de l'eau telle qu'envisagée en décembre avec le système d'acompte semble compliquée. Il est décidé de revenir en arrière et d'annuler la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022 n°2022-41. Les relevés seront donc effectués 2 fois par an et la facturation sera à la consommation relevée.

SEANCE TERMINEE A 20H27

Fait à Saulnot le 1/06/2023  
Le Maire Jean-François RIBIERE

 